



CABINET CHORFI ORGANISE UN SEMINAIRE DE FORMATION CONSACRE AU THEME :

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 35-20 ET AMNISTIES

FISCALES (déclarations rectificatives ART 247)

Date : 13 Novembre 2020 de 09h30 à 12h30 et de 14h à 16h

OBJECTIFS DE FORMATION :

- ❖ Maîtriser les nouvelles dispositions fiscales de la loi de finances **rectificative 35-20** en matière D'IS/IR/TVA/DE et PF
- ❖ Rappel des dispositions relatives aux amnisties introduites par la loi de finances 2020 (**N° 70-19**) **telles que modifiées par la LFR 35-20**
- ❖ Opportunité de mise en œuvre de la déclaration rectificative pour les entreprises

PUBLIC CONCERNE :

-Experts Comptables, Comptables agréés,
Directeurs financiers,

-Cadres Comptables d'entreprises, chefs
Comptables.

-Directeurs et collaborateurs des ressources
humaines

-Professionnels de la comptabilité et de la paie,
collaborateurs de cabinets d'Expertise Comptable,
fiscalistes, conseillers fiscaux d'entreprises.

RESPONSABLE ET CONFERENCIER :

Monsieur **MOHAMED CHORFI** Expert-comptable,
Commissaire aux comptes, ex-membre de la
commission nationale du recours fiscal (CNRF),

Ex-enseignant à l'école des Impôts de
Casablanca.

Monsieur **MOHAMED CHORFI** a plus de **40 ans**
d'expérience dans les domaines de conseil
juridique et fiscal, audit et organisation
comptable des entreprises. Il s'est spécialisé en
fiscalité immobilière.

Domaines d'expertises :

- Formation et Séminaires
- Conseil Juridique et Fiscal

SEMINAIRE COMPRENANT :

- Remise des documents « **Support + Annexes + Cas pratiques + Déclarations Fiscales + Organigrammes** »
- Attestation de Formation

METHODE : Exposés illustrés de cas pratiques avec corrigés.

- ✓ Une attestation de présence est délivrée à la demande du participant
- ✓ Notre cabinet est éligible aux Contrats Spéciaux de Formation (OFPPT) sous le **Numéro 1796335**